

Mot du maire



Chères bénévoles,
Chers bénévoles,

C'est avec un heureux mélange d'enthousiasme, de fierté, mais d'humilité que je m'adresse à vous pour une première fois à titre de Maire de Terrebonne par l'entremise de ce bulletin d'information Info-Résô.

D'entrée de jeu, j'aimerais me faire le porte-parole de mes consœurs et confrères du conseil municipal pour vous remercier encore une fois pour la confiance accordée.

Si beaucoup de travail nous attend, sachez que nous prioriserons le travail collaboratif étroit avec les citoyens et les organismes au cours du prochain mandat. Au cours de l'année, la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine aura comme mission de trouver de nouvelles façons de développer des partenariats dynamiques et équitables en lien avec nos organismes communautaires.

Étant moi-même natif de Terrebonne, père de famille et engagé dans le milieu associatif, je suis bien conscient de vos réalités et vos enjeux au quotidien. Ainsi, soyez assurés que mon administration a à cœur de soutenir équitablement les bénévoles et organismes et que c'est dans ce sens que nous entamerons sous peu la mise à jour de nos Politiques de reconnaissance et de soutien.

En terminant, le conseil municipal et l'ensemble de l'administration de la Ville de Terrebonne se joignent à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux. Puisse la nouvelle année vous apporter, à vous et votre famille, joie, bonheur, santé, et prospérité!

Au plaisir de vous croiser et d'échanger avec vous.

Cordialement,



Marc-André Plante
Maire de Terrebonne



Actualités

Mise à jour de la Politique de reconnaissance et des politiques de soutien à la vie associative

Dans le but d'améliorer nos services, nous avons choisi de recueillir vos informations sous forme d'un questionnaire afin de connaître votre appréciation et vos suggestions concernant notre politique de reconnaissance. De ce fait, vous recevrez sous peu le questionnaire.

Cahier Loisir et vie communautaire

Pour connaître les activités, les événements offerts par la ville et les associations pour l'hiver 2018, cliquez sur le lien suivant : www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/50/Cahier_des_loisirs

Vous désirez paraître dans le prochain cahier loisir du printemps ? Vous avez jusqu'au 3 janvier 2018 pour nous faire parvenir vos informations concernant vos inscriptions, vos offres d'activités, votre offre de service et vos événements pour le prochain cahier loisir qui sortira le 3 mars 2018.





Quelques informations utiles pour célébrer dans le plaisir... et la légalité !

Le permis de réunion (alcool) est obligatoire dans nos locaux ou sur les lieux publics à Terrebonne. Pour être conforme à la loi dès 2018, la Ville exigera que votre organisme affiche ce permis lors de votre événement et la Direction de la police pourrait être appelée à intervenir. Pour faciliter le suivi, nous vous demandons d'acheminer, à votre répondant, une copie du permis avant votre activité. Dans le cas où vous ne pourriez pas nous fournir la preuve, l'alcool sera interdit. Cela dit, lorsque vous vendez ou que vous servez de la boisson dans votre activité vous devez procéder aux étapes suivantes :

- Remplir le formulaire RACJ-1060 de la Régie des alcools des courses et des jeux www.racj.gouv.qc.ca;
- Joindre au formulaire RACJ-1060 le contrat de location de la ville qui inclut l'autorisation de la Ville à présenter une demande de permis d'alcool. Dans le cas où votre activité se déroule à l'extérieur des lieux municipaux, vous devez demander un contrat ou une lettre signée par le propriétaire confirmant l'utilisation du lieu et de la vente ou du service d'alcool;
- Fournir un plan des lieux et le nombre de points de service
- Envoyez une copie du permis à votre répondant municipal.

Le permis annuel : si vous avez plus de 5 demandes de permis de réunion durant une année, vous pouvez faire une demande pour plusieurs événements et bénéficier d'un coût moindre. Pour plus d'information, visitez le site : www.racj.gouv.qc.ca.

Consommation d'alcool lors de vos activités

Par Geneviève Béchar, avocate au Service juridique du Regroupement Loisir et Sport du Québec et son Centre québécois de services aux associations

Publication décembre 2016

Un employeur qui compte servir de l'alcool à ses employés lors des réceptions entourant la période des fêtes devrait veiller à ce que ses employés boivent avec modération et s'abstiennent de conduire s'ils ne sont pas en état de le faire.

Afin d'agir en hôte responsable, l'employeur peut prendre les précautions suivantes :

- Encourager les invités à boire de manière raisonnable;
- Imposer des limites à la consommation d'alcool (par exemple, en utilisant un système de coupons pour les boissons alcoolisées);
- Fermer le bar quelques heures avant la fin de l'événement
- Prendre des mesures pour assurer un retour à la maison sécuritaire pour les invités (ex; encourager le recours à des services comme « Nez rouge », offrir des coupons de taxi, organiser un système de « chauffeurs désignés », etc.

Comportements déplacés

Certains actes inappropriés commis par un employé lors des activités sociales du temps des fêtes pourraient être sanctionnés par l'employeur. Même lors du party de Noël, l'employé conserve son statut « d'employé » et peut donc faire l'objet de mesures disciplinaires s'il fait usage de menaces ou de violence, par exemple. Ces comportements, s'ils n'étaient pas tolérés par l'employeur au travail, ne le sont pas davantage lors de la fête de fin d'année. Selon les circonstances, l'employeur pourrait se contenter d'une réprimande ou aller jusqu'à la suspension ou au congédiement.

De plus, le harcèlement sexuel, que l'activité sociale soit organisée sur les lieux du travail ou non, demeure également prohibé. Il serait important que l'organisme adopte une politique en matière de harcèlement et s'assure de rappeler son importance et son applicabilité dans le cadre des festivités.

Publication de photos et de vidéos

À l'ère où les informations, photos et vidéos circulent à une vitesse folle sur internet, la plus grande prudence s'impose avec ce que l'on partage et diffuse sur les médias sociaux.

Il est fort probable que Madame Pompette ne souhaite pas voir sur la page Facebook de l'organisme une vidéo d'elle chantant « I will survive » au lendemain de la fête, et que la publication de certaines photos dans l'infolettre montrant le directeur général Monsieur Verdetrau s'en donner à cœur joie au limbo puisse affecter sa crédibilité... ou celle de l'organisme.

La diffusion non autorisée d'une photo ou vidéo d'une personne peut représenter une atteinte à son droit à l'image et entraîner des risques de poursuites. Il est donc préférable d'y penser à deux fois, et d'obtenir les consentements nécessaires s'il y a lieu, avant de publier certains souvenirs de la fête!

En cette période des Fêtes, nous rappelons tout de même aux organismes l'importance de demeurer prudents!





Voici quelques idées de formation pour parfaire vos interventions ou améliorer la qualité de service aux citoyens. Pour les organismes du groupe B, tenir des formations pour vos bénévoles vous donne droit à une bonification lors de votre demande de soutien aux opérations. Les formations sont offertes par le Centre régional de formation de Lanaudière. www.crfl.ca 450-755-2700 ou 1877 655-2700.

- **Révolutionnez votre rapport d'activités!**
mardi, 23 janvier 2018
- **Prendre des notes et rédiger efficacement**
mercredi, 14 février 2018
- **C.A. Marche dans Lanaudière, MRC de L'Assomption, devenir administrateur ça s'apprend.**
vendredi, 16 et 23 février 2018
- **Collecte de fonds**
mercredi 14 mars 2018
- **Créer et actualiser son guide d'accueil du bénévole**
vendredi 23 février 2018



Bénévole en action

Monique Paré

**Ordre des Filles d'Isabelle
Présidente du Cercle d'État les Laurentides
Lanaudière**

Présidente du Cercle Marguerite de Provence des Filles d'Isabelle de Terrebonne de 2010 à 2017, madame Monique Paré s'est impliquée durant 45 ans dans cet organisme. En 2017, 45 ans plus tard, elle devient présidente du Cercle d'État les Laurentides Lanaudière et rayonne au niveau régional.

Entre autres, son implication auprès des Filles d'Isabelle de Terrebonne a permis de réaliser plusieurs œuvres communautaires telles que; des collectes de sang pour Héma-Québec, visite aux aînés vivant dans les résidences, collectes de fonds, paniers de Noël, déjeuner pour les enfants dans l'école, etc. Les Filles d'Isabelle soutiennent également la Paroisse Saint-Louis-de-France.

Pour madame Monique Paré, le bénévolat représente un don de soi, de partage, de générosité et d'humilité. C'est avec plaisir qu'elle se rend disponible et qu'elle se réalise dans son implication.

De plus, elle a fait du bénévolat pendant 15 ans auprès de la FADOC de Laval comme aide à la programmation de cours.

Que ce soit pour aider au niveau des aînés ou des jeunes sportifs, les devoir à l'école, madame Paré voit le bénévolat comme une aide utile, qui apporte du réconfort et de l'appui à différents besoins dans notre société. Le bénévolat contribue à la paix et au développement cela engendre le bien-être des individus et de leurs communautés.

Elle se dit très fier d'appartenir au Cercle Marguerite de Provence des Filles d'Isabelle de Terrebonne qui fêtent cette année 65 ans existence dans la communauté.

En bref!

Politique de filtrage et de supervision de l'action bénévole

Dans le cadre de son Programme de soutien à l'action bénévole, la Ville de Terrebonne désire sensibiliser les organismes, les bénévoles et leur personnel aux côtés positifs du filtrage et à la supervision efficace des bénévoles.

En plus de rédiger une politique, il est important de procéder chaque année à la vérification des antécédents judiciaires des personnes occupant des postes spécifiques ou représentant un risque potentiel élevé (entraîneur, intervenant, visite dans des résidences, etc.)

Pour 2018, n'attendez pas et protégez votre personnel, vos bénévoles ainsi que vos membres en adoptant une politique et en procédant à la vérification des antécédents auprès de la Direction de Police.

Pour la mise en place, utilisez notre Guide d'élaboration et de mise à jour d'une politique de filtrage et de supervision de l'action bénévole disponible sur le site de la Ville «http://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/html_content/terrebonne_docs/Guide_Benevolat.pdf » et pour obtenir plus de support, communiquez avec votre répondant municipal.

Coin des rumeurs!



- Le **Centre d'arts martiaux Dojo K Terrebonne** prend de l'expansion et inaugure ses nouvelles installations. Il a désormais pignon sur rue au 969 A boulevard Terrebonne.
- Un **club de pickleball** a vu le jour à Terrebonne. Ce sport grandissant au Québec est un mélange de plusieurs sports, dont le racquetball, le tennis, le badminton, et il est joué avec une balle de plastique qui ressemble à une balle de pratique utilisée par la balle-molle. Pour en savoir plus www.pickleballquebec.com
- **6^e édition du Marché de Noël de Terrebonne**



Jusqu'au 23 décembre 2017 au Collège St-Sacrement et dans le Vieux-Terrebonne se tiendra le traditionnel marché de Noël où l'on vous convie à rencontrer plus de 40 commerçants et artisans. Toutes les activités sont gratuites : animation, spectacle, tour de carriole, la grande roue et plus encore! **Information : 450-430-3338 www.marchedenoelterrebonne.com**

Le saviez-vous?

Saviez-vous que votre organisme ne peut diffuser sa liste de membre à un tiers (qui ne fait pas partie des membres de son association) ?
L'association doit respecter la confidentialité et la Loi d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Saviez-vous que vous avez accès en tout temps à tous les formulaires de soutien à la vie associative ?

Les formulaires de soutien financier sont disponibles sur le site Web www.ville.terrebonne.qc.ca dans la section loisirs et tourisme/Organismes.

Programme d'aide financière pour le soutien aux initiatives communautaires | Programme d'aide financière pour le soutien aux opérations | Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiment | Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable | Programme d'aide financière pour la réalisation d'événements spéciaux | Programme d'aide financière pour les fêtes d'anniversaire de fondation | Programme d'aide financière pour la réalisation d'activités à caractère familial | Programme d'aide financière pour le soutien des élites sportives et culturelles | Programme d'aide financière pour la création de nouveaux organismes

Saviez-vous que pour les réservations de plateaux, la date limite pour réserver est toujours fixée au mercredi midi de la semaine précédente. À noter que le surveillant concierge arrive 30 minutes avant l'heure de votre réservation inscrite au contrat. L'accès au plateau se fait à l'heure convenue. Advenant que le surveillant concierge ou notre personnel soit absent, ou que votre matériel pour votre activité est manquant communiquez au numéro: 514-304-0044

Nouveau formulaire de prêt de plateaux

Vous recevrez sous peu par courriel un nouveau formulaire de réservation de plateau du Direction du loisir et de la vie communautaire. Le nouveau formulaire servira à améliorer nos interventions et vous aidera à ne rien oublier dans votre demande de plateaux

Commentaires et informations

Vous souhaitez nous transmettre vos commentaires à propos de ce bulletin, vous désirez avoir plus d'informations sur une rubrique ou vous aimeriez que l'on traite d'un sujet en particulier, n'hésitez pas à contacter vos répondants municipaux.

L'équipe du Service de soutien à la vie associative vous souhaite à tous un **joyeux temps des Fêtes** – 450 471-8265

- **Raymond Berthiaume** (poste 1364) raymond.berthiaume@ville.terrebonne.qc.ca
- **David Malenfant** (poste 1688) david.malenfant@ville.terrebonne.qc.ca
- **Nicole Meunier** (poste 1258) nicole.meunier@ville.terrebonne.qc.ca
- **Mélanie Drapeau** (poste 1545) melanie.drapeau@ville.terrebonne.qc.ca



Suivez-nous sur  et 
[Twitter.com/VilleTerrebonne/mentions](https://twitter.com/VilleTerrebonne/mentions) et Facebook.com/VilledeTerrebonne

ville.terrebonne.qc.ca

Nos bureaux seront fermés du 23 décembre au 2 janvier